

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

17

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **6 MAI 2025**

Objet de la délibération :

**COMMISSAIRE AUX
COMPTES 2025-2030**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno
BAIXE, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique
CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Marc
ESPONDA, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX,
Josée MASSI, Valérie RIALLAND

Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Valérie
RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Serge PELLEGRIN, ayant donné pouvoir à Patrick EVEILLEAU

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH,
Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Marc LAURIOL, Jacques
PEYROT.

Représentants du CSE présents : Didier D'HOTEL,
Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE
(DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

Suite à la publication au BOAMP du 19/12/2024 et la procédure de mise en concurrence,
le marché concernant la mission de commissaire aux comptes de l'Office pour les exercices
2025 à 2030 a été attribué au cabinet Axiome Audit de Montpellier représenté par M.
Laurent Pastou.

M. Pierre Palmade, de Perpignan Commissaire aux Comptes, inscrit à la Compagnie
Régionale des Commissaires aux Comptes de Montpellier est prévu au même marché
comme commissaire aux comptes suppléant.

Je vous demande donc de confirmer cette attribution en désignant ces cabinets
commissaires aux comptes de l'Office, en application des dispositions des articles R423-27
du code de la construction et de l'habitation et L823-1 du code de commerce.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à
l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI